

## **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Gisèle BOISSIER, Maire.

Date de la convocation : 16/02/2015.

**PRESENTS** : Mme BOISSIER Gisèle ; M. GOUYARD Gilles ; M. FRANCES Christian ; Mme TIXIER Monique ; M. HUGUET Bruno ; M. COMBE Jean-Pierre ; M. MALOT Hervé ; M. PEINY Alain ; Mme THIVAT Emilie ; Mme COULANJON Elisabeth.

**ABSENT EXCUSE** : Mme GOMES Sandra qui a donné procuration à Mme TIXIER Monique.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de la demande d'une subvention au Conseil général au titre du produit des amendes de police. Le Conseil municipal, unanime, donne son accord pour cette modification de l'ordre du jour.

### **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des remarques à formuler au sujet du compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2015.

Le compte-rendu de la réunion de Conseil municipal du 21 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée ce que sont le compte de gestion et le compte administratif.

Le compte administratif est le document par lequel le Maire rend compte au Conseil municipal de l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice comptable et budgétaire, y compris celles qui ont été engagées mais non réalisées en section d'investissement (restes à réaliser). Quant au compte de gestion, c'est le document établi par le comptable de la Commune qui retrace également l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice écoulé. Il doit y avoir concordance entre le compte administratif (comptabilité de l'ordonnateur) et le compte de gestion (comptabilité du comptable).

#### **1 – Compte Administratif 2014 :**

Madame le Maire présente le Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2014.

Section de fonctionnement :

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général :	58.655,77 €
Chapitre 012 Charges de personnel :	87.117,56 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :	42.001,13 €
Chapitre 66 Charges financières :	12.878,78 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections :	380,18 €
	<hr/>
	201.033,42 €

RECETTES

Chapitre 013 Atténuation de charges :	16.518,72 €
Chapitre 70 Produits des services :	10.264,58 €
Chapitre 73 Impôts et taxes :	130.093,65 €
Chapitre 74 Dotations et participations :	69.169,00 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	13.785,32 €
Chapitre 76 Produits financiers :	2,21 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels :	1.705,50 €
002 Excédent antérieur reporté 2013 :	169.050,31 €
	<hr/>
	410.589,29 €

Section d'investissement :

DEPENSES

	<u>Réalisé</u>	<u>Restes à réaliser</u>
Pôle mairie-école :	251,94 €	0,00 €
Etudes réhabilitation préau en salle de classe :	2.834,83 €	7.165,00 €
Travaux d'éclairage public :	0,00 €	5.000,00 €
Achat terrain place de l'Eglise :	38.698,44 €	
Matériel divers :	1.894,48 €	
Achat de panneaux de signalisation :	259,00 €	
Achat d'un extincteur :	106,09 €	
Achat d'une remorque :	400,00 €	
Achat d'un photocopieur pour l'école :	1.260,00 €	
Travaux de voirie :	18.313,85 €	
Travaux sur bâtiments :	3.532,21 €	
Remboursement capital emprunts :	23.524,98 €	
Actions SEMERAP :	0,00 €	310,00 €
	<hr/>	
	91.075,82 €	12.475,00 €

RECETTES

	<u>Réalisé</u>	<u>Restes à réaliser</u>
Subvention FIC du Conseil Général voirie 2014 :	10.027,00 €	
TLE - TA :	10.542,52 €	
FCTVA :	19.319,22 €	
Excédent antérieur reporté 2013 :	95.226,26 €	
Opérations d'ordre entre sections :	380,18 €	
	<hr/>	
	135.495,18 €	

Au sujet des recettes de fonctionnement, Madame le Maire fait remarquer que depuis 2014, la dotation forfaitaire versée par l'Etat aux Communes diminue du fait que chaque année une somme est prélevée au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

Ainsi en 2014, la dotation forfaitaire de la Commune de Montpensier a diminué de 1.703,00 € par rapport à la dotation forfaitaire de 2013. Pendant trois années, soit jusqu'en 2017, une contribution de 11 milliards d'Euros va être prélevée sur les dotations de l'Etat versées aux Communes, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (syndicats intercommunaux, communautés de communes...), aux Départements et aux Régions. L'ordre de grandeur de cette contribution de chaque collectivité territoriale a été estimé. Pour la Commune de Montpensier, la contribution au redressement des finances publiques est estimée à 4.200,00 € par an pour 2015, 2016 et 2017.

Après la présentation des crédits utilisés en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, Madame le Maire présente à l'assemblée les résultats de clôture du compte administratif 2014.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 209.555,87 € et la section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 44.419,36 €. Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion dressé par Madame Fabienne COLAS, Receveur Municipal.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Alain PEINY, Conseiller municipal, doyen d'âge, qui soumet le Compte Administratif au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité, hormis Madame le Maire qui ne prend pas part au vote.

## 2 – Compte de gestion 2014 :

Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à consulter le Compte de Gestion afin de vérifier la concordance des résultats de clôture avec ceux du Compte Administratif. Puis elle soumet le Compte de Gestion au vote.

Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer pour affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 qui est de 209.555,87 €.

Compte tenu du résultat de clôture de la section d'investissement qui est un excédent de 44419,36 € et du solde des restes à réaliser qui est un déficit de 12.475,00 €, la section d'investissement fait apparaître un auto-financement de 31.944,36 €.

Dans la mesure où la section d'investissement dégage un auto-financement, Madame le Maire propose de reporter la totalité de l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 209.555,87 € au compte 002 « excédent antérieur reporté 2014 » en recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas affecter le résultat et de reporter la somme de 209.555,87 € au compte 002 « excédent antérieur reporté 2014 » en recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015.

## **TAUX DES TAXES**

Madame le Maire expose à l'assemblée que les bases prévisionnelles d'imposition des trois taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation) pour 2015 n'ont pas encore été notifiées. A partir des bases d'imposition 2014, elle présente une simulation du produit des taxes avec une augmentation des taux de 2% par rapport à 2014, ce qui fait un gain sur le produit des taxes locales d'un peu plus de 2.000,00 € par rapport au produit perçu en 2014. Elle fait remarquer que ce gain ne couvrira pas la contribution de la Commune au redressement de la dette publique qui est estimée à 4.200,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide d'augmenter les taux des taxes de 2% par rapport à ceux de 2014, et de fixer pour 2015 les taux suivants :

- taxe d'habitation : 8,81 %
- taxe foncier bâti : 14,35 %
- taxe foncier non bâti : 66,15 %

## **PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'AIGUEPERSE POUR UN ENFANT SCOLARISE A L'ECOLE DE MONTPENSIER**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'elle a autorisé l'inscription en classe de petite section de maternelle d'un enfant domicilié sur la Commune d'Aigueperse. Cette inscription dérogatoire s'est faite en accord avec le maire d'Aigueperse pour des raisons médicales. L'enfant ayant eu d'importants problèmes de santé, le corps médical conseille qu'il continue à être gardé après les heures de classe par son assistante maternelle habituelle qui habite à Montpensier.

Conformément à la loi, la Commune d'Aigueperse où est domicilié l'élève doit verser à la Commune de Montpensier, où est scolarisé l'élève, une participation aux frais de fonctionnement de l'école. Dans la mesure où en 2013, la Commune de Montpensier versait à la Commune d'Aigueperse pour les enfants de maternelle une participation aux frais de fonctionnement de l'école d'un montant de 840,20 € par an, Madame le Maire propose le même montant de participation à laquelle sera appliquée une revalorisation pour tenir compte du coût de la vie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de demander à la Commune d'Aigueperse une participation pour les frais de fonctionnement de l'école de Montpensier d'un montant de 850,00 € par élève de maternelle scolarisé en 2014-2015 et dit qu'en cas de radiation de l'élève avant la fin de l'année scolaire, la participation sera proratisée.

## **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire procéder au remplacement d'un foyer d'éclairage public situé 2, rue de la Butte. Ces travaux seront confiés au S.I.E.G. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) du Puy-de-Dôme à qui a été transférée la compétence en matière d'éclairage public par le biais d'une convention.

Ces travaux d'éclairage public d'un coût estimatif de 696,18 € T.T.C. seront en partie financés par le S.I.E.G. (50% du montant hors taxes et la totalité de la TVA) et la Commune de Montpensier aura à sa charge la somme 290,18 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de faire procéder à des travaux d'éclairage public 2, rue de la Butte moyennant une participation de la Commune estimée à 290,18 € et autorise Madame le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président du S.I.E.G.

## **ADHESIONS A L'EPF-SMAF**

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite à l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF-Smaf concernant les demandes d'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Assainissement des Bords de Sioule, de la Communauté des Communes Entre Allier et Bois Noirs et la Commune de Saint Pierre la Bourlhonne, les collectivités adhérentes doivent délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, donne un avis favorable aux demandes d'adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Assainissement des Bords de Sioule, de la Communauté des Communes Entre Allier et Bois Noirs et de la Commune de Saint Pierre la Bourlhonne,

## **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2014, il avait été décidé de faire poser un panneau « cédez-le-passage » en bas du chemin des Acacias qui débouche sur la RD51 à l'entrée de Montpensier, ce pour sécuriser ce carrefour. Dans la mesure, où ce projet concerne la route départementale, Madame le Maire s'est rapprochée du service des routes du Conseil général.

La division routière départementale Clermont-Limagne a proposé de faire procéder à un aménagement global de cette entrée de bourg et du fait que cet aménagement de carrefour améliorera la sécurité, la Commune pourra bénéficier d'une subvention du Conseil général au titre de la répartition du produit des amendes de police à hauteur de 75% du montant hors taxes des travaux qui est plafonnée à 7.500,00 €.

Cet aménagement consistera à matérialiser le carrefour à l'entrée du bourg côté AIGUEPERSE par la création de deux STOP, la pose de bordures de trottoirs et la création d'un passage piétons sur la RD51 à la suite du carrefour. De plus, le passage piétons situé rue du Petit Pré sera repositionné afin d'indiquer le cheminement piétonnier.

Ces travaux ont un coût estimatif de 14.903,00 € H.T. et pourront bénéficier d'une subvention de 7.500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de faire procéder à un aménagement de sécurité du carrefour à l'entrée de bourg côté Aigueperse et sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil général une subvention de 7.500,00 € au titre du produit de la répartition des amendes de police 2015.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### 1) Organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00, à la salle polyvalente. Le montage de l'isoloir aura lieu le vendredi 20 mars, à 18 h 00.

La composition du bureau de vote est constituée ainsi :

Présidente : Gisèle BOISSIER, Maire

Suppléant : Gilles GOUYARD, 1<sup>er</sup> adjoint

Secrétaire : Emilie THIVAT

Assesseurs : Monique TIXIER – Alain PEINY – Hervé MALOT

Scrutateurs : Christian FRANCES – Jean-Pierre COMBE – Bruno HUGUET – Elisabeth COULANJON

Les permanences au bureau de vote sont réparties de la façon suivante :

- Ouverture à 8 h 00 par Madame le Maire
- 8 h 00 à 10 h 30 : Gilles GOUYARD – Alain PEINY – Hervé MALOT
- 10 h 30 à 13 h 00 : Christian FRANCES – Bruno HUGUET – Emilie THIVAT
- 13 h 00 à 15 h 30 : Monique TIXIER – Jean-Pierre COMBE – Elisabeth COULANJON
- 15 h 30 à 18 h 00 : Gisèle BOISSIER – Jean-Pierre COMBE – Elisabeth COULANJON

## 2) Nouvelles activités péri-scolaires

Le spectacle des animations péri-scolaires aura lieu le samedi 28 février, à 15 h 00, à la salle polyvalente.

## 3) Visite de Madame Christine PIRES-BEAUNE, députée

Madame Christine PIRES-BEAUNE souhaite rencontrer le lundi 16 mars, de 8 h 30 à 9 h 15, Madame le Maire et les membres de son conseil municipal qui seront disponibles. La réunion aura lieu en salle du conseil. Messieurs Gilles GOUYARD, Christian FRANCES, Bruno HUGUET et Alain PEINY seront présents.

## 4) SIAD Riom Limagne

La prochaine réunion du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile (SIAD) Riom Limagne aura lieu le lundi 23 mars 2015, à 19 h 00, à la salle polyvalente de Montpensier. La préparation de la salle aura lieu à partir de 17 h 30.

Un point sur le syndicat est fait par Madame Monique TIXIER, troisième adjoint.

## 5) Agenda

- jeudi 26 mars, 19 h 00 : réunion du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- mercredi 8 avril, 19 h 00 : 1<sup>ère</sup> réunion Echo de la Butte
- mercredi 15 avril, 19 h 00 : relecture Echo de la Butte
- lundi 20 avril, 18 h 00 : distribution Echo de la Butte (Christian FRANCES, Jean-Pierre COMBE, Alain PEINY, Monique TIXIER)

*La prochaine réunion est prévue le mercredi 25 mars 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil municipal.*